



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 522

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet, pour le groupe UMP.

M. Jean Bardet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, la sécurité était la première préoccupation des Français au moment des élections présidentielle et législatives de l'année dernière. Après cinq années d'augmentation constante du nombre de crimes et de délits en Ile-de-France, grâce à la volonté du Gouvernement et à votre action, le préfet de police a enfin annoncé la semaine dernière une inversion de la tendance, avec une baisse de 1,2 % sur l'ensemble de la région. (*« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Pierre Lellouche. Bravo Nicolas !

M. Jean Bardet. La seule délinquance de voie publique a diminué de 3,5 % et la part des mineurs dans ces faits a diminué de 4 %.

En dépit de ces bons résultats, la partie n'est pas gagnée. Les transports en commun sont un des lieux où l'insécurité est la plus ressentie par nos concitoyens. Malheureusement, quotidiennement, des faits divers font état d'actes de malveillance ou d'attaques perpétrées par des individus isolés ou en bande contre des voyageurs ou des personnels.

La politique contre la délinquance doit donc être poursuivie, notamment dans les transports en commun. C'est une priorité pour 2003. Pouvez-vous nous dire quelles méthodes et quels moyens seront employés pour permettre aux usagers des transports franciliens de voyager sans crainte et aux personnels de travailler en sécurité ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, la question de la sécurité dans les transports en commun franciliens n'est pas anecdotique, puisque onze millions de personnes utilisent ces transports chaque jour. Or les chiffres étaient accablants, avec une augmentation de 19,6 % de la délinquance dans les transports en commun franciliens entre 2000 et 2001. Personne ne peut accepter une telle dérive !

Nous avons d'abord créé une police régionale des transports. Les transports en commun, en Ile-de-France, couvrent en effet plusieurs départements qui ne correspondent pas à une unité de compétence judiciaire, et certaines fins de ligne n'étaient jamais sécurisées puisque les policiers parisiens, en sortant de la circonscription de Paris, perdaient leur compétence judiciaire. Personne ne pouvait le comprendre ! Il y a maintenant une

autorité unique : le préfet de police.

Nous avons ensuite augmenté les effectifs. Il y avait 900 personnes, il y en a maintenant 1300. Là où il y avait cinquante patrouilles chaque jour, il y en a 131.

Les résultats sont là ! Au mois de janvier, pour la première fois depuis des années, la délinquance dans les transports en commun a reculé, de peu, certes, 1,9 %, mais cela a continué au mois de février, avec une baisse de 4,6 % cette fois ci, et les premiers éléments dont nous disposons pour le mois de mars montrent que la tendance est toujours à la baisse.

On ne peut pas dire à nos compatriotes qu'on vit dans un Etat de droit, quand ceux qui ont les temps de trajet les plus longs ont peur de prendre les transports en commun. On n'est pas dans une république quand nos compatriotes les plus modestes ont peur dans les trains de banlieue ou dans le métro.

Cette question est une priorité absolue du Gouvernement, car ce sont nos compatriotes les plus modestes qui sont touchés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 522

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 avril 2003